

## Délégation asiatique à la COP 8 - Rapport sur les événements médiatiques

La délégation asiatique à la COP8 est composée d'organisations basées en Inde - Réseau d'environnement de santé au travail de l'Inde (Occupational Health Environment Network of India - OHENI), Indonésie-Initiative locale (Indonesia -Local Initiative on OSH - LION), Vietnam Ban Ambao Network (VN BAN). La délégation est soutenue par: Asian Ban Amnesty Network (ABAN), Asia Monitor Resource Centre (AMRC), Union Aid à l'étranger APHEDA, Rotterdam Convention Alliance (ROCA), International Ban Amnesty Secretariat (IBAS) et Solidar Suisse.

La délégation a participé à un événement médiatique le matin du 2 mai à 9h30, tenu en dehors du lieu de la conférence organisé par l'Alliance Mondiale pour l'Action Contre l'Amiante (Global Asbestos Action Alliance), qui a été suivie de la remise de la pétition de 7 000 signataires du monde entier au président de La Conférence des Parties de la Convention de Rotterdam.

Philip Hazelton de l'APHEDA a présenté l'événement médiatique et a mis en garde contre une convention en crise, alors que le veto d'un petit nombre de pays continue de répertorier le chrysotile parmi d'autres produits chimiques lors de la convention. Il a exprimé l'importance de la proposition proposée par 12 pays africains de réformer l'article 22 de la Convention de Rotterdam qui vise à «démocratiser» le processus décisionnel et la nécessité d'énumérer l'amiante en vertu de l'Annexe III de la Convention.

Des représentants du mouvement syndical mondial ont parlé des dangers de l'amiante, un cancérigène connu qui a causé la mort et la destruction dans de nombreux pays et continue d'être consommé en Asie et dans les pays en développement d'Afrique et d'Amérique latine. Ils ont souligné les graves problèmes qui subsistaient dans la convention de Rotterdam, où certains pays bloquent la liste qui retient le droit démocratique des pays utilisateurs de connaître les dangers inhérents à la substance. Andrew Dettmer, du Syndicat des travailleurs manufacturiers australiens (AMWU) et IndustriALL, Fiona Murie du The Building and Wood Workers International (BWI), Sari Saarinen du Congrès du travail du Canada (CLC) a pris la parole pour soutenir l'inscription de l'amiante en vertu de l'annexe III de la Convention.

Les médias et les personnes présentes lors de la conférence de presse ont écouté le témoignage très fort de Siti Kristina, victime d'une maladie apparentée à l'amiante, qui a témoigné de son exposition à l'amiante alors qu'elle travaillait dans une usine textile d'amiante en Indonésie. Elle a travaillé dans l'usine pendant 23 ans, puis elle est tombée malade. L'asbestose lui a été diagnostiquée. Rajendra Pevekar, victime d'une exposition secondaire à l'amiante, s'est ensuite exprimé : son père travaillait comme balayer à l'usine d'amiante. Lorsqu'il rentrait à la maison, ses vêtements étaient pleins de poussière d'amiante et de fibres, ce qui exposait les membres de sa famille à l'amiante. Rajendra et sa mère sont maintenant victimes de cancers associés à l'amiante.

Jagdish Patel, du Réseau d'environnement de santé au travail de l'Inde (OEHNI), s'est déclaré préoccupé par l'utilisation continue de l'amiante en Inde, qui continue d'être l'un des plus importants importateurs d'amiante, exposant ainsi à l'échelle mondiale des millions de personnes au risque amiante. L'absence de diagnostic correct ne reflète pas l'ampleur réelle du problème puisque la majorité des cas de maladie liés à l'amiante restent non diagnostiqués. Il a exhorté le gouvernement indien à prendre la bonne mesure en énumérant l'amiante sur l'annexe III, et à appuyer la modification de l'article 22.

Le réseau ABAN est dirigé par les victimes (professionnelles et environnementales) et est composé de syndicats, de travailleurs et d'autres organisations de défense des droits humains dans plus de 16 pays asiatiques. Il dépeint l'Asie comme une poudrière concernant l'épidémie d'amiante, étant donné son utilisation continue. ABAN vise à éliminer complètement les maladies liées à l'amiante en Asie, et la liste de l'amiante dans l'Annexe III constitue une étape majeure vers cela.

Préparé par

Omana George, Centre de ressources Monitor Asie (AMRC)